

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

N°420 / OCTOBRE 2018

Privés d'école De quel droit ?

ISSN : 0293-0432 / 1000



SANTÉ

Mon enfant s'est cassé
une dent

ACTUALITÉ

Éducation à la sexualité :
entre peur et rumeurs

SOMMAIRE

5 Instantanés
10 Nos coups de cœur

13

Dossier

Privés d'école

De quel droit ?

21

En pratique

ORIENTATION • Zoom sur le métier de stratifieur-drapeur

SANTÉ • Accident. Mon enfant s'est cassé une dent définitive

PSYCHO • Terreurs nocturnes. Un phénomène souvent lié à une grande anxiété

ÉDUCATION • Dans la classe, il y a... deux professeurs des écoles

26

Décryptage

Mode d'emploi de jaimemonecolepublique.fr

28

Regards croisés

VÉRONIQUE SÉHIER / YAËLLE AMSELLEM-MAINGUY

L'éducation à la sexualité, entre peur et rumeurs

30

Initiative

Rôles inversés au musée : la bonne idée !

32

Nos actions

34

Portrait

Cécile De Ram

édito

Pour une société ouverte et juste

« Alors que la France est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), les mineurs étrangers non accompagnés sont régulièrement exclus de la protection qui leur est due en matière d'accès à la scolarisation et à l'éducation, aux soins médicaux, et confrontés à un hébergement inapproprié qui les expose trop souvent à la vie de la rue. Les citoyens et militants que nous sommes s'engagent sur le terrain, font preuve de volonté et d'effort collectif pour faire évoluer les réalités existantes. Bien que confrontées à de nombreux défis, nos actions sont prometteuses mais ne peuvent constituer à elles seules une réponse au désarroi et aux besoins de ces jeunes.

C'est pourquoi, il nous appartient de réaffirmer que nous n'acceptons pas que des êtres humains soient pris en étau entre l'État et les conseils départementaux, qu'il ne suffit pas de se réclamer des conventions internationales sur les droits humains mais de les respecter, d'exiger et soutenir un projet politique considérant à la fois notre souhait d'une société ouverte et juste et se saisissant de la réflexion sur la nécessité d'une approche multilatérale et mondiale des migrations. C'est cette générosité et cette solidarité, comme chaque année au mois d'octobre, qui ont conduit chacun de nous à redoubler d'efforts lors des élections scolaires des 12 et 13 octobre derniers pour élire nos représentants en conseil d'école et d'administration et nous pouvons en être fiers !



RAYMOND ARTIS
Président de la FCPE

Revue de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) | 08, avenue Ledru-Rollin, 75544 Paris Cedex 11 • Tél. : 01 43 57 16 16 • www.fcpe.asso.fr • fcpe@fcpe.asso.fr

RÉDACTION

Directeur de la publication et de la rédaction : Raymond Artis • Responsable de la revue : Laurence Guillermou • Rédactrice en chef : Alexandra Defresne • Conception graphique : CITIZENPRESS • Réalisation :

Alliance Partenaires Graphiques • Rédacteurs : Michèle Foin, Émilie Gilmer, Anne-Flore Hervé, Agnès Oldra, Marianne Peyri • Infographie : David Lory • Dessin p.34 : Bénédicte Govaert • Crédits photos : iStock. Photo p.3 : Xavier Pierre.

PUBLICITÉ

Mistral Média, 22 rue Lafayette 75009 Paris • Tél. : 01 40 02 99 00 • mistralmedia.fr • Directeur général : Luc Leherécy.

IMPRESSION

Vincent Imprimeries • ZI du Menneton - 26, avenue Charles Bedaux BP 49229 - 37042 Tours Cedex 1
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 informatique et libertés, chaque adhérent, abonné, assuré, dispose du droit d'information et d'accès auprès de la FCPE.

Restons connectés !



Rendez-vous sur le site fcpe.asso.fr pour s'abonner à la Revue des Parents au tarif de 6 € (sans adhésion).

Suivez-nous sur



fcpe.nationale



fcpe.nationale

Des questions ?
Écrivez-nous



fcpe@fcpe.asso.fr

Pages spéciales départementales :
03 ; 14 ; 16 ; 21 ; 34 ; 38 ;
45 ; 69 ; 95.

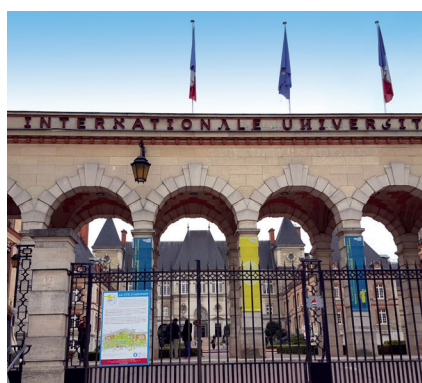


Instantanés

Une sélection d'infos pour vous accompagner

COLLOQUE

L'école en Europe et dans le monde



© Laurence Guillemou

Le rôle des parents d'élèves est-il différent d'un pays à l'autre ? Quels sont les systèmes éducatifs les plus favorables ? Comment favoriser l'ouverture à l'Europe et à l'international de tous les jeunes ? La FCPE a décidé d'élargir un peu son horizon et de s'inspirer des modèles voisins en invitant pour son colloque annuel le 24 novembre prochain des experts de la comparaison internationale. Membre du conseil scientifique de la FCPE, Philippe Watrelot recevra entre autres Éric Charbonnier, analyste à l'OCDE et Sébastien Thierry, directeur-adjoint de l'agence Erasmus+. À la Cité universitaire internationale, de 9h à 17h. Sur inscriptions.

PUBLICATION

LIVRET RESSOURCE

Si l'enjeu des relations entre les parents et l'école fait désormais l'objet d'une préoccupation partagée par les différents acteurs de l'institution scolaire, il reste beaucoup à faire pour en préciser les formes et les effets. Le centre Alain Savary publie un livret riche d'enseignements sur le sujet. À découvrir sur centre-alain-savary.ens-lyon.fr.



LYCÉE

Un lancement de réforme chaotique pour les lycéens

Il avait promis que tout serait prêt à la rentrée 2018, pour que les bacheliers 2021 inaugurent sa grande réforme du baccalauréat. Il semblerait que Jean-Michel Blanquer ait mis la charrue avant les bœufs... En effet, les élèves qui entrent en seconde cette année n'étrèneront pas le lycée nouvelle formule, et ne bénéficieront pas des heures dédiées à l'aide à l'orientation prévues par les nouveaux textes. Domage, car en fin d'année, ils devront faire des choix de taille : soit choisir leurs spécialités pour la première générale, soit choisir une série pour la première technologique.

Une offre de spécialités non garantie

Les élèves n'ont donc pas les avantages du nouveau parcours, mais ont malgré tout dû passer les nouveaux tests de positionnement en français et en maths. Un dispositif inutile pour la FCPE, à moins

d'estimer que le brevet des collèges ne reflète en rien le niveau des élèves... C'est donc l'an prochain que la réforme entrera réellement en vigueur, puisque la promotion d'élèves de seconde 2018 connaîtra la mise en place de la nouvelle classe de première. Membre du Conseil supérieur de l'éducation, la FCPE suit de près le dossier, afin que les textes publiés soient conformes aux promesses du ministre, le problème majeur étant le choix des spécialités en voie générale. Les élèves auront-ils la même offre sur tout le territoire ? La note de service du 6 septembre 2018 prévoit seulement 7 spécialités sur 12 garanties dans chaque lycée. Et pour s'assurer que la mise en place se passe au mieux, le ministre a trouvé une solution miracle : renouer avec les suppressions de postes dans le secondaire...



TÉLÉCHARGEZ le mode d'emploi lycée de la FCPE sur fcpe.asso.fr



On en parle !

1.

DONNÉES PERSONNELLES

Le 4 septembre, la FCPE Isère a dénoncé le détournement illégal des données personnelles des lycéens par le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez. L'élu n'a pas hésité à utiliser le fichier de la carte Pass' Région pour envoyer un SMS de bonne rentrée aux élèves. Ce n'est pas exactement ce qu'on appelle un « bon plan »...

2.

TÉLÉPHONE



Publication le 3 septembre d'un vade-mecum pour accompagner l'application de la loi sur l'encadrement des usages du téléphone portable à l'école et au collège !

La mesure n'apporte rien mais implique une révision des règlements intérieurs... Une vraie priorité en somme.

3.

LOGEMENT

Depuis un an, la mairie de Paris a créé des colocations dans des résidences sociales à loyer modéré pour aider les étudiants à se loger dans la capitale. En échange, les jeunes sélectionnés s'engagent à faire du soutien scolaire pour les enfants des quartiers défavorisés.



ALIMENTATION

REPRENDRE LE POUVOIR

Entre 1986 et 2010, le temps de préparation des repas à domicile a chuté de 25 %, ouvrant grand la porte aux produits faciles d'emploi, ultra-transformés, dont la consommation et la production ont des conséquences désastreuses sur la santé des populations. C'est à partir de ce constat qu'une commission d'enquête parlementaire sur l'alimentation industrielle a été créée en mars dernier. Le 26 septembre, son rapport a été voté après six mois de travail

et une quarantaine d'auditions. Verdict : « agir vite pour reprendre le pouvoir sur notre assiette » en incitant le secteur agroalimentaire à mettre moins de sel, de gras, de sucre et d'additifs dans ses produits. L'information du consommateur apparaît aussi comme un élément crucial du changement. Ainsi, la commission préconise de renforcer l'éducation à l'alimentation en l'érigant au rang des enseignements obligatoires.

PARCOURSUP

Un bilan peu glorieux, et des élèves sur le carreau !

Au terme de la procédure **Parcoursup**, la FCPE a lancé une enquête flash en ligne pour savoir si les bacheliers 2018 avaient obtenu l'affectation de leur choix dans le supérieur. Sur les 800 réponses récoltées, 569 familles ont indiqué que leur enfant avait été affecté dans la filière choisie, quand 200 autres suivent désormais une formation qu'ils ne souhaitent pas véritablement. Autre indice préoccupant : parmi les répondants qui ont quitté la plateforme, 38,8 % précisent avoir choisi une formation privée hors Parcoursup. Dans la partie Expression libre, deux catégories se distinguent. Ceux pour qui une réponse positive fut immédiate décrivent un outil efficace. Mais dans la majorité des cas, c'est l'injustice qui prédomine. Les mêmes mots reviennent : attente, incertitudes, stress... Au final, un fort sentiment d'abandon face à un système impersonnel et déshumanisé.



6%

DE JEUNES

ont abandonné l'idée de poursuivre leurs études face à la complexité du dispositif Parcoursup, soit 48 bacheliers sur 800 ayant répondu à l'enquête FCPE !



RETROUVEZ LE KIT RECOURS de la FCPE sur fcpe.asso.fr



PÉTITION

FERMETURE DES CIO

De lourdes menaces pèsent sur l'existence du réseau des centres d'information et d'orientation, qui pourrait à terme se réduire à un CIO par département. Une pétition intersyndicale a été lancée pour que soit maintenu ce service public d'orientation de l'Éducation nationale, qui permet de répondre aux besoins de conseils de proximité des élèves et des parents. Votre signature compte ! fcpe.asso.fr/petition

ANNONCE

Éducation artistique et culturelle : le plan de trop ?



avait noté en cette rentrée scolaire « une baisse des larmes versées », grâce au dispositif « Rentrée en musique ». Voici un argument convaincant pour dire toute l'importance de l'éducation artistique et culturelle dans le parcours des élèves...

Faire du neuf avec du vieux

Les mesures annoncées ne sont guère plus ambitieuses. Tout ce qui figure au programme est déjà une réalité pour beaucoup d'élèves : visiter un musée ou aller au cinéma à l'école primaire, assister à un spectacle, se rendre à la bibliothèque municipale ou découvrir un monument patrimonial ; inviter des artistes au collège ; permettre aux lycéens de profiter de ciné-clubs... Autre nouveauté saugrenue : dans le second degré, Jean-Michel Blanquer a annoncé que tous les élèves de 3^e auraient, à partir de la rentrée 2019, un temps dédié à l'éloquence, c'est-à-dire une demi-heure de français en plus par semaine afin de travailler l'expression orale. Les acteurs de l'éducation artistique risquent de croire à une farce...

Même s'il n'a pas osé chanter à cette occasion, Jean-Michel Blanquer ne manque pas d'air ! Jeudi 17 septembre, alors qu'il présentait son nouveau plan d'action « À l'école des arts et de la culture » avec son homologue Françoise Nyssen, le ministre de l'Éducation nationale a affirmé qu'il

BUDGET

2 650 postes supprimés dans le secondaire

Emmanuel Macron a donc décidé de marcher dans les pas de Nicolas Sarkozy, qui s'était notamment distingué par des suppressions drastiques de postes d'enseignants. Ils ne seront pas épargnés dans le projet de loi de finances 2019. Le ministre Jean-Michel Blanquer a annoncé que les collèges et lycées publics compteront 2 650 postes en moins. Or, les élèves ne seront pas moins nombreux l'an prochain, bien au contraire. Entre 2019 et 2021, l'augmentation des effectifs continuera « avec environ 40 000 élèves supplémentaires attendus chaque rentrée » selon le service statistique du ministère. Au collège, on devrait passer à 26 élèves par classe et au lycée souvent à 35 ou plus, pronostiquent les syndicats. L'obsession de la réduction des coûts du gouvernement prend une nouvelle fois le pas sur les besoins éducatifs du pays.



ENQUÊTE

Les lycéens plébiscitent l'engagement sociétal

Le 5 septembre, le Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) a publié les résultats d'une vaste enquête menée auprès de 16 000 élèves de 3^e et de terminale, destinée à connaître « la réalité des attitudes, représentations et engagements civiques des jeunes ». Si la défiance des lycéens à l'égard du système démocratique a été confirmée, les chiffres montrent qu'ils ne sont pas, pour autant, désintéressés par l'idée de s'engager dans la vie de la cité. Près de la moitié d'entre eux sont investis bénévolement dans des associations humanitaires et/ou de défense de l'environnement (44 %). Ils plébiscitent également des formes d'engagement plus revendicatives, à travers la signature de pétitions (71 %), la participation à des manifestations (62 %) ou encore le boycott de produits (58 %).

49%
DES LYCÉENS pensent que l'avis des délégués lycéens n'est pas pris en compte dans les établissements scolaires. (Source : Cnesco)

+ EN SAVOIR PLUS : [Internet cnesco.fr](http://Internet.cnesco.fr)

Nos coups de cœur

Expos sympas, films à voir, bouquins à lire, sites à visiter...
des idées **pour toute la famille** !



VISITE

L'ARCHÉOLOGIE EN BULLES

Dans les pas de l'archéologue, le dessinateur de bandes dessinées utilise le carnet de croquis pour exhumer des objets enfouis, et mettre en scène des héros en quête de trésors ou de civilisations disparues. Ce parallèle génial est au cœur de la nouvelle exposition de La Petite Galerie du Louvre. Jusqu'au 1^{er} juillet 2019.

Internet petitegalerie.louvre.fr

EXPOSITION

Super-égaux

Au cœur de l'actualité, l'égalité filles-garçons est un vrai enjeu, puisque les idées reçues persistent et restreignent le champ des possibles de chacun. Pour ouvrir le dialogue en famille, l'Exploradôme de Vitry-sur-Seine propose une exposition temporaire sur cette thématique jusqu'en août 2019.

Internet exploradome.fr



SALON

NOS FUTURS

À quoi ressemble le monde de demain sous la plume des auteurs de la littérature jeunesse ?

Quel futur donnent-ils à voir aux enfants d'aujourd'hui ? Rendez-vous incontournable de l'automne (28 nov-3 déc), le 34^e Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil propose toujours aux visiteurs de jolies réflexions.



slpplus.fr

ATELIER

L'arbre de vos ancêtres

Et si votre menton en galoche provenait de Charles Quint ou votre grand nez d'Henri IV ? Chouette initiative que celle des archives départementales du Val-de-Marne, qui propose des ateliers de généalogie accessibles à tous. Naviguer entre plans cadastraux et tables décennales deviendra un jeu d'enfant ! Réservation obligatoire.

Internet archives.valdemarne.fr



MUSÉE

GIACOMETTI

Événement de la rentrée, l'exposition du musée Maillol consacrée à Alberto Giacometti met en regard cinquante sculptures de l'artiste avec le travail de ses contemporains tels que Rodin, Maillol, Zadkine ou encore Richier. Une façon novatrice d'analyser les orientations formelles du sculpteur.

Internet museemaillol.com

Curionautes des sciences

MAGAZINE

Sur Internet, les théories les plus farfelues prospèrent : certains croient la Terre plate, d'autres nient la réalité de la conquête spatiale... Lunaire ! Il y a donc urgence à faire comprendre la démarche scientifique aux enfants, pour qu'ils puissent exercer leur esprit critique. Voici le pari que s'est fixé Milan presse en éditant un nouveau magazine destiné aux 8-12 ans. Baptisé

Curionautes des sciences, le mensuel met en scène une bande de jeunes héros qui explorent une vaste question scientifique dans un grand récit-documentaire. BD, carnet d'expériences, quiz et jeux apportent le côté ludique.

Internet curionautes.com.



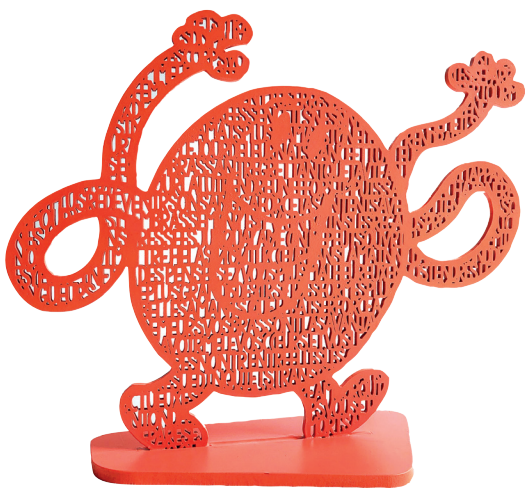
ANIMATION



Du ciné à gogo

Il reste deux mois pour profiter de Little Ciné, le petit frère du Cinéma en plein air de la Villette. Tous les week-ends, les petits dès 4 ans se feront une joie de découvrir gratuitement des courts métrages d'animation, cartoons américains, et autres pépites animées. Une sélection aux petits oignons !

Séances Les sam. et dim. jusqu'au 30 déc., à 15h30 et 16h30.



CARTE BLANCHE

LES MONSIEUR MADAME

D'un côté, il y a le succès fou des petits livres *Monsieur Madame*, et de l'autre, des artistes de renom qui se sont amusés à réinterpréter à leur façon ces drôles de personnages inventés par Roger Hargreaves. Le tout donne une exposition colorée et ludique, comme le Musée en herbe à Paris sait si bien les imaginer. Attention, Madame Casse-pieds est priée de rester chez elle !

+ Pour choisir visites et ateliers, c'est sur musee-en-herbe.com



© Mauvaises herbes

#TOILE

L'offre cinématographique est telle qu'il est souvent difficile de ne retenir qu'un seul film... Alors, pour ce numéro, décision a été prise de vous en présenter trois pour le prix d'un !

COMÉDIE

MAUVAISES HERBES

Pour son deuxième long métrage, *Mauvaises herbes*, l'humoriste iranien Kheiron s'est inspiré de son expérience d'éducateur. Le voici donc propulsé dans un centre d'enfants exclus du système scolaire. Soutenu par Monique (Catherine Deneuve) et Victor (André Dussolier), il réussit à percer la carapace de six adolescents retors. Un sujet délicat et drôle comme il faut.

Sortie le 21 novembre 2018.



ANIMATION

PETITS CONTES SOUS LA NEIGE

Pour les plus petits dès 3 ans, voici un programme choisi pour sa poésie. Une suite de sept courts métrages pour les transporter dans des univers teintés d'une douce et réconfortante ambiance hivernale. Avec en prime, l'entraide en toile de fond. *Le Réveilleur* est une pépite !

Sortie le 14 novembre 2018.



DOCUMENTAIRE

PREMIÈRES SOLITUDES

L'adolescence ou l'entre-deux. Prendre enfin son envol mais quitter ses parents. Avec beaucoup de pudeur, plusieurs adolescents disent leur souffrance devant la caméra de Claire Simon (*Le Concours*). Des dialogues à deux ou trois, intimes et puissants, et réalisés avec les lycéens eux-mêmes en option cinéma.

Sortie le 14 novembre 2018.





3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. Les droits fondamentaux sont bafoués
2. Des militants de terrain y prennent la parole
3. La solidarité ne peut pas être qu'un symbole !

Privés d'école

De quel droit ?

dossier

PROTECTION DES MINEURS ISOLÉS



Ils viennent en France avec une envie chevillée au corps : **accéder à l'école** et à une vie meilleure. Avec la récente vague migratoire, les conditions d'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) se sont durcies, laissant nombre d'entre eux, sans toit, sans protection et sans éducation. Une situation inacceptable pour la FCPE qui défend un droit à la scolarité pour tous.

Texte :
MARIANNE PEYRI

Le parcours du combattant

“ U n marathon du droit, un marathon pour être scolarisé, un marathon pour obtenir ensuite un titre de séjour. Une succession de procédures judiciaires qui demande de la part du

jeune des capacités de résilience et de résistance inimaginables. Voilà ce que vivent ces jeunes vulnérables, sans famille, arrivés seuls en France, avec une histoire et un parcours migratoire compliqués, résume Aurélie Guitton, de la plateforme nationale InfoMIE (Informations sur les mineurs isolés étrangers).

À son arrivée en France, tout mineur, sans représentant légal, doit être pris en charge par les services sociaux des départements, soit l'ASE, l'Aide sociale à l'enfance. À une condition de poids : que leur minorité soit reconnue. Tout jeune migrant est ainsi « évalué », par un entretien social sur son parcours migratoire, l'absence de liens familiaux, l'examen de ses papiers d'état civil lorsqu'il en a, et en cas de doute et sur décision judiciaire, en passant un test osseux, c'est-à-dire le plus souvent une radiographie du poignet. « Le tout avec une grande disparité des critères et des taux de refus qui peuvent varier de 9 à 100% selon les départements, que ces évaluations soient réalisées par ces services sociaux ou par délégation à une association », constate Jean-François Martini du GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s). Il dénonce par ailleurs l'absurdité des tests osseux « sur les 15-18 ans, tant il est admis par le corps médical qu'ils ne permettent pas de déterminer avec précision la minorité d'un jeune. Quant à l'expertise documentaire, la police des frontières ne peut bien souvent pas apporter de réponse définitive sur une éventuelle falsification de documents d'état civil ».

Des services sociaux défaillants

Qualifiés de « très aléatoires », contestables, ces tests d'évaluation, sont surtout, pour nombre d'acteurs solidaires, un outil de régulation face à la récente vague migratoire. Quelques chiffres – à prendre avec des pincettes car les départements ne font des remontées que depuis 2016 –, donnent quelques tendances de cette augmentation des arrivées. Selon le ministère de la Justice, le nombre de mineurs non accompagnés (MNA), pris en charge par les départements, aurait



© Laurence Guillemou

« Des jeunes, pourtant confiés à l'Aide sociale à l'enfance par décision de justice, sont remis à la rue en toute illégalité. »

— AURÉLIE GUITTON, COORDINATRICE D'INFOMIE

EN 2017,

LES MNA ÉTAIENT ORIGINAIRES
de Guinée (29 %), Côte-d'Ivoire (17 %), Mali (16 %) et dans une moindre mesure d'Afghanistan, Albanie, Bangladesh, Algérie... (Source : MMNA, 2018).

ainsi triplé depuis 2014 pour atteindre les 14 908 en 2017. Concernant les demandes d'évaluation, un rapport de la mission bipartite de réflexion sur les MNA* estime que « les conseils départementaux auraient effectué plus de 54 000 évaluations sociales en 2017, soit un doublement par rapport à 2016, sachant toutefois que ces chiffres déclaratifs intègrent des réévaluations ».

Sur le terrain, les départements, qui n'arrivent plus à appliquer les textes, plaident le manque de structures et de finances et durcissent leur politique d'accueil. Dans les zones géographiques les plus en tension (Paris, Bouches-du-Rhône, Seine-Saint-Denis, Pas-de-Calais...), s'instaurent par exemple des entretiens « flash » avec des décisions bien souvent stéréotypées pour évaluer la minorité des jeunes.

« On observe aussi un phénomène inquiétant : des jeunes, pourtant confiés à l'ASE par décision de justice, ne sont pas pris en charge, ne sont pas scolarisés et sont remis à la rue, en toute illégalité, pointe Aurélie Guitton d'InfoMIE. Ainsi depuis 2016, nous observons le cas de départements qui n'exécutent pas les décisions de justice, sont donc condamnés pour cela par la juridiction administrative et préfèrent payer une astreinte financière plutôt que prendre en charge ces mineurs ».

« Les jeunes se heurtent aussi à des rectorats qui les refusent, arguant que la scolarité n'est pas obligatoire après 16 ans. »

— JEAN-FRANÇOIS MARTINI, MEMBRE DU GISTI

Un vide juridique pour les ni majeurs, ni mineurs

La politique nationale n'est guère plus favorable. La répartition de ces jeunes dans différents départements, depuis la loi de mars 2016 sur la protection de l'enfance, n'a pas amélioré la situation. « Au contraire, selon Jean-François Martini, des départements, jusqu'alors moins sollicités, augmentent leur taux de refus et ceux, qui étaient saturés, n'ont pas vu la différence, compte tenu du nombre plus important d'arrivées de mineurs étrangers ». De même, la loi Asile et Immigration, votée en août dernier, qui prévoit désormais un fichage biométrique de ces mineurs isolés, les empêche désormais de faire des demandes dans différents départements.

Il ne reste à ces jeunes, refusés par l'ASE, que la possibilité de saisir le juge des enfants, une procédure judiciaire de 2 à 8 mois, voire un an. « Durant cette période d'instruction et sans ordonnance de placement provisoire (OPP), les jeunes sont remis à la rue. Ils n'ont alors ni hébergement, ni soins, ni scolarisation et donc ne bénéficient pas d'un véritable droit à un recours effectif. Ils sont des ni-ni, ni mineurs, ni majeurs et ne peuvent non plus prétendre aux dispositifs d'aide des majeurs, tels le 115 pour l'hébergement d'urgence. C'est une catastrophe pour ces jeunes souvent vic-

times de violence, aussi bien au cours de leur parcours migratoire que sur le sol français », se désespère Aurélie Guitton. Leur seul soutien provient dès lors du monde associatif. Cimade, Ligue des droits de l'Homme, Adjie, ADMIE, Médecins du monde, comités du Secours catholique... autant de militants qui se mobilisent pour leur trouver un toit, de la nourriture, les soigner, dispenser des cours de français, leur apporter une aide juridique ou bataillent, comme le fait, le Réseau éducation sans frontières, dont la FCPE est cofondatrice, pour faire valoir leur droit à une scolarité.

L'obligation de scolarisation bafouée

Ces acteurs réclament en effet « une présomption de minorité » et un accès à l'éducation pour ces jeunes en attente de décision de justice. Ils dénoncent aussi la non-scolarisation de plus en plus de jeunes, notamment les 16-17 ans, pourtant reconnus mineurs et confiés à l'ASE. Pour certains, sans hébergement, aller à l'école relève du parcours du combattant. D'autres se heurtent aussi à des rectorats qui les refusent, arguant que la scolarité n'est pas obligatoire après 16 ans. Pour Jean-François Martini, « c'est bafouer le droit à la poursuite de la scolarisation après 16 ans. Si le jeune en fait la demande, l'État a l'obligation de scolariser ».

* IGA/IGAS/IGJ/ADF, février 2018.



PARMIL LES JEUNES pris en charge par les départements, on compte essentiellement des garçons (96 %), âgés surtout de 16 ans (44 %), 15 ans (25 %) et 17 ans (14 %). (Source : MMNA, 2018).

L'AVIS DE LA FCPE

NOTRE DEVOIR EST DE LES PROTÉGER

L'éducation pour tous, dans un principe d'égalité, est l'un des combats historiques de la FCPE. Or, aujourd'hui, des situations de non-droit flagrantes sont constatées chaque jour pour ces jeunes étrangers isolés. Le droit à l'éducation est pourtant inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), dont la France est signataire. Une circulaire du ministère de l'Éducation nationale stipule également l'obligation d'inscrire tous mineurs « résidant sur le

territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur ». Il s'agit aussi d'accueillir ces mineurs non accompagnés dans de bonnes conditions, avec humanisme, en généralisant dans tous les établissements scolaires des unités allophones UPE2A, en allouant davantage de moyens à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et en leur laissant un choix réel sur leur orientation.



EN SAVOIR PLUS :

Librairie Pour discuter du sujet avec les plus jeunes, qui accueillent peut-être dans leur classe un enfant réfugié, on peut lire en famille *Chère toi que je ne connais pas*. Un album juste et sensible pour rappeler qu'un geste de bienvenue ou de solidarité est finalement très simple. D'Isabel Pin, éd. Hélicon, 12,90 €.

Internet infomie.net ; gisti.org ; lacimade.org ; educationsans-frontieres.org ; medecinsdumonde.org.





Paris (75)

Sur le terrain ...



Une action forte en émotion : la ren

Face au nombre croissant de jeunes immigrés non scolarisés, la société civile se mobilise. Focus sur la « rentrée des classes des mineurs oubliés », le 7 septembre dernier, devant le lycée Voltaire de Paris.

Sur les murs de ce lycée du XI^e arrondissement, ils ont déployé leur banderole : « Laissez-nous étudier » et pris place, dans la rue, à même le sol, devant des tableaux blancs de fortune. Comme professeurs de circonstance : des bénévoles de l'association Paris d'Exil. À leur côté : des militants du Réseau éducation sans frontières 75 et de la Timmy, co-organisateurs de cette manifestation, soutenue par la FCPE. En tout, près de 200 personnes. « Ces jeunes viennent d'habitude à nos cours de français à la bibliothèque de Belleville. Malgré leur crainte d'être vus, ils ont accepté de faire cours « en dehors » et de manifester.

Tous rêvent d'être scolarisés », témoigne Delphine Dufrique, membre de Paris d'Exil, association créée en 2015. Originaires majoritairement d'Afrique de l'Ouest, de Guinée, de Côte-d'Ivoire, du Mali, mais aussi d'Afghanistan, ces jeunes ont de fait bien souvent quitté leur pays, pour, témoignent-ils, accéder à l'école et avoir un avenir meilleur. « Même si certains ont été envoyés par leur famille, beaucoup ont décidé seuls de partir. Ils sont soit orphelins, soit en rupture totale avec leur famille ou maltraité par leur belle-famille, sans possibilité pour certains d'aller à l'école dans leur pays ou d'être accueillis dans des structures d'aide. Bien souvent, ils partent d'abord travailler dans des pays du Maghreb, dans des boulots très difficiles,

Vendredi 7 septembre, de jeunes migrants ont accepté de faire classe à même le sol devant le lycée Voltaire à Paris. Une mise en scène surprenante à l'initiative de Paris d'Exil, RESF 75 et la Timmy pour faire un peu entendre leur voix dans les médias et dénoncer leur non-scolarisation.

LA PAROLE À ...

« Je suis né en Guinée. Orphelin, j'ai été placé chez un oncle qui me faisait travailler dans son garage. Il refusait, avec mon frère, qu'on aille à l'école. Il nous frappait, on mangeait et on dormait mal. Nous nous sommes enfuis. Arrivé en France en décembre 2016, j'ai dormi plusieurs mois sous un pont à Créteil. J'ai dû saisir seul le tribunal pour prouver ma minorité. Un an après, la procédure est toujours en cours. Heureusement, grâce à l'aide de Paris d'Exil, j'ai intégré une classe spéciale. J'ai appris à lire et à mieux parler le français. Maintenant, je suis en CAP chaudronnerie. En 2019, je serai majeur et j'ai peur pour l'avenir ».

— SAIFOULAYE, JEUNE GUINÉEN



© Laurence Guillerrou

trée des “oubliés”

aux conditions esclavagistes. Leur seule issue est alors d'immigrer vers l'Europe, sans trop savoir d'ailleurs ce qui les attend... », décrit la militante de Paris d'Exil qui les côtoie au quotidien.

Pour une présomption de minorité

Ce qui les attend, c'est surtout un « tri » très sélectif, Paris attirant en tant que capitale de nombreux migrants. Suite aux entretiens d'évaluation de leur minorité menés par la Croix-Rouge (DEMIE), délégataire du département, seuls 20 % d'entre eux – selon des estimations et non des chiffres officiels – seraient pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Les autres, sans toit et sans aucun droit, ont entamé un long par-

cours judiciaire en saisissant le juge des enfants, des procédures pouvant aller jusqu'à un an. « Avec un tel délai, cela veut dire que les jeunes, proches de la majorité, ne bénéficieront jamais de scolarisation », déplorent ceux qui les soutiennent.

À l'unisson avec RESF et la Timmy, ces militants citoyens réclament dès lors pour ces jeunes, sans attendre qu'ils soient reconnus mineurs par la justice, une présomption de minorité, la possibilité de passer les tests du Casnav* et l'ouverture de classes supplémentaires. Pour Delphine Dufriche, « ne pas les scolariser, c'est entrer dans un cercle vicieux pour eux et pour la France, c'est créer des sans-papiers, c'est alimenter le travail au noir et la délinquance. Il n'y a que la scolarisation, qui peut les amener

vers une autonomie, un métier et à s'intégrer au tissu social ».

* Les centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des voyageurs (Casnav), procèdent à des tests pour évaluer le niveau scolaire des jeunes migrants, afin de les orienter ou non dans des classes spéciales pour allophones (notamment LPE2A), avec inclusion progressive en milieu scolaire. Ces tests sont aussi réalisés par les centres d'information et d'orientation, qui font actuellement l'objet d'une réforme dénoncée par la FCPE.

La bataille de l'image

Ils se battent pour trouver un toit et aller à l'école. Et comme si le fardeau n'était déjà pas assez lourd, les mineurs non accompagnés doivent aussi affronter le regard d'une société en proie à de **nombreux préjugés** et idées fausses.



Ils ne sont pas dans l'illégalité

Migrer est un droit fondamental, garanti par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui affirme que : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État » (art.13-1). En France, un mineur étranger isolé ou non, n'est jamais en situation irrégulière. Il a droit à un traitement différent des majeurs et ne relève pas des droits de l'immigration, mais de la protection de l'enfance. Aucun mineur, même celui non pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, mais qui possède des documents d'identité indiquant sa minorité, n'est expulsable.

Ils ne viennent pas tous en Europe

Ce sont les pays voisins des pays en crise qui accueillent le plus de réfugiés. Dans le monde, c'est notamment le continent africain qui accueille le plus de personnes migrantes et réfugiées.

Ils fuient leur pays seuls

D'après les associations de terrain, depuis environ cinq ans, la grande majorité des mineurs non accompagnés ne sont pas envoyés par leur famille, mais partent d'eux-mêmes, sans parfois avoir prévenu leurs proches.

Ils ne mentent pas sur leur âge

Certains jeunes n'avaient pas de papiers (carte d'identité, certificat de naissance...) dans leur pays d'origine. D'autres les ont égarés lors de la traversée ou ont été volés, d'où parfois la difficulté pour ces jeunes de justifier de leur identité et de leur minorité.

Leur prise en charge représente une dépense modeste

Si le coût de la prise en charge des MNA a certes augmenté avec des prises en charge plus nombreuses, cette dépense reste modeste au regard de l'ensemble des dépenses sociales. Selon un calcul du GISTI, effectué sur des données 2015, les MNA coûteraient 1 milliard d'euros aux conseils départementaux (chiffre ADF). Rapporté aux dépenses brutes totales des départements pour l'ASE (7,7 milliards en 2015 selon le ministère), ce milliard représenterait 13 % des dépenses de l'ASE, et moins de 3 % du total des dépenses sociales des départements.

Ils sont vulnérables

Ce préjugé est assez courant, même parfois chez les professionnels de l'aide sociale. Ces jeunes « qui ont pu traverser des frontières » sont sans aucun doute plus autonomes que d'autres jeunes du même âge ! Et au nom de cette prétendue autonomie, ils sont logés parfois seuls dans un hôtel ou doivent effectuer des déplacements ou des démarches administratives compliquées, sans aucune aide. Il est urgent de prendre conscience que ces jeunes, très vulnérables de par leur histoire passée, se retrouvent dans un pays dont ils ne connaissent pas les codes, ni parfois la langue et qu'ils ont, au même titre que n'importe quel mineur, besoin d'un accompagnement.

Pour eux, l'éducation est une priorité

Face à des besoins vitaux, se nourrir, avoir un toit, des soins, l'accès à l'éducation, pour certains, apparaît moins essentiel. Elle est pourtant cruciale pour eux. Elle est le sésame pour avoir un avenir meilleur tant sur un plan personnel que professionnel, s'insérer dans la société, mais pas seulement. La scolarisation les place en sécurité sous la protection des adultes et les stabilise, après un parcours migratoire parfois violent, en donnant un cadre rassurant. Elle permet aussi de repérer les jeunes les plus fragiles, de libérer la parole et de leur venir en aide.

DE QUOI ONT-ILS BESOIN ?

Souvent, ils demandent de quoi manger et s'habiller. Mais leur proposer de faire une sortie ou passer un week-end ensemble, leur permet de rompre leur isolement – beaucoup vivent en foyer fermé –, de découvrir autre chose et d'avoir un peu l'impression d'une vie de famille.

AI-JE LE DROIT D'HÉBERGER UN MINEUR ISOLÉ ?

Un mineur isolé étranger n'est jamais en situation irrégulière et l'aider n'est pas un délit. Face aux carences de l'État, on peut difficilement reprocher aux familles d'héberger un jeune. Le délit de solidarité ne peut être invoqué que pour des majeurs en situation irrégulière, même si cette infraction a été battue en brèche suite à une décision du Conseil constitutionnel cet été. Il peut néanmoins vous être demandé de devoir prouver que cette aide est purement humanitaire et désintéressée. Attention, les risques encourus pour une association ne sont en revanche pas les mêmes que pour un citoyen lambda.

COMMENT ALLER PLUS LOIN, JURIDIQUEMENT, DANS LA PRISE EN CHARGE ?

Lorsqu'un jeune est reconnu mineur, le juge des enfants peut, à votre demande, vous désigner comme « tiers digne de confiance » pour assurer sa prise en charge, avec versement d'indemnités.



Comment apporter son aide aux mineurs non accompagnés

Pour les mineurs sans accès à la scolarité

- Se tourner vers les collectifs de soutien, notamment le Réseau éducation sans frontières, qui se mobilise depuis des années pour aider les familles et mineurs immigrés : scolarisation, hébergement, nourriture, démarches administratives et juridiques...
- Participer aux formations proposées par les conseils départementaux de la FCPE sur l'accueil des mineurs étrangers.
- Mobiliser d'autres parents autour des militants FCPE. Lorsqu'un réseau est activé autour d'un jeune (pétition, courrier au rectorat, manifestation...), son cas est mieux pris en considération.
- Demander au Casnav ou au CIO de leur faire passer les tests scolaires nécessaires à leur scolarisation. Certaines académies refusent si leur minorité n'est pas reconnue, mais d'autres, plus tolérantes lorsque le jeune est accompagné d'un référent « solidaire », acceptent.
- Accompagner les jeunes, par une présence rassurante, aux tests d'évaluation scolaire.

Pour les mineurs scolarisés

- Se rapprocher de l'équipe pédagogique pour faire part de sa volonté d'aider ces mineurs, sinon, il est difficile de connaître leur situation.
- Demander, en tant que parents d'élèves élus en conseil d'administration dans un collège ou lycée, l'utilisation des fonds sociaux ou rassembler des fonds pour leur permettre d'aller à la cantine, avoir un titre de transport, des lunettes de vue, une inscription dans un club de sport, du matériel scolaire ou de l'outillage en formation professionnelle, ces frais n'étant pas pris en charge par l'ASE.
- Leur donner des cours de français. On les scolarise souvent dans une classe qui correspond à leur âge alors qu'ils n'ont pas le niveau de français suffisant. Un an en UPE2A ne suffit pas forcément et les organismes humanitaires donnent surtout des cours à des majeurs.
- Les aider à poser de vrais choix d'orientation, et les informer sur les différentes filières possibles.



Membre du collectif JuJie, la FCPE participera le 20 novembre 2018 à des actions collectives sur tout le territoire.



3 QUESTIONS À SE POSER

1. J'aime me servir de mes mains ?

D'abord orienté vers la pâtisserie, Tony voulait se réorienter vers un travail qui soit également manuel. « Ce que j'aime, c'est toucher, couper, manipuler... et participer à la réalisation d'un beau produit. »

2. Je veux travailler en équipe ?

Chez Airbus Helicopters, on travaille en binôme, au service fabrication, ragréage, peinture... « Comme les gestes sont très précis et que la pale peut être imposante (jusqu'à 7 mètres !), il faut vraiment pouvoir communiquer et faire les choses ensemble. Tout seul, c'est impossible ! »

3. Je suis minutieux ?

C'est un travail qui demande minutie et précision. « Pour chaque opération, il faut suivre à la lettre les consignes détaillées sur la fiche technique correspondant à la pièce : il en va de la qualité de la pale, et in fine de la sécurité de l'appareil ».



© Airbus Helicopters

Strate après strate, il crée des pièces parfaites

Tony Florentin est stratifieur-drapeur chez Airbus Helicopters. Sa mission : contribuer à la fabrication, en matériaux composites, des pales d'hélicoptères.

Texte : AGNÈS OLDRA

Tous les matins depuis son embauche, à la suite de son bac pro aéronautique option structure, c'est le même rituel : Tony Florentin, 27 ans, enfle son bleu de travail, son masque et ses gants, avant de rejoindre son binôme. Tous deux travaillent, près de l'aéroport du Bourget, chez Airbus Helicopters, à la fabrication des pales d'hélicoptères. « Les plus grandes, celles qui mesurent près de 7 mètres ».

Ces pales sont en matériaux composites. « Il s'agit d'un assemblage de fibres de verre et de carbone, qui sont imprégnées de résines, avant d'être mis dans un moule, ce qui leur donnera leur forme définitive, explique le jeune homme. Elles sont ensuite polymérisées, c'est-à-dire qu'elles passent à la cuisson, à haute température, ce qui fusionne les différentes matières et les durcit ».

Mais ce n'est pas aussi simple : chaque pièce de tissu doit être mesurée, découpée, appliquée les unes au dessus des autres, en respectant les cotes et les indications, consignées dans la fiche technique correspondant. Tony Florentin, qui

travaille ce matin sur la partie inférieure d'une pale, quand son binôme se charge de la partie supérieure, confirme : « Il faut que tout soit parfait ». Un vrai travail d'orfèvre.

Objectif : des pales zéro défaut

Car les pièces partent ensuite dans les autres services. Après la polymérisation, elles sont démoulées, puis retouchées au service ragréage, qui se charge des finitions : enlever le surplus de colle, percer les trous, ajuster aux bonnes dimensions... Sans oublier le service qui installe l'équipement électrique, en vue du dégivrage, ainsi qu'en tout dernier, le service peinture.

« Régulièrement, certaines doivent être mises au rebut, car elles ne passent pas le contrôle qualité, aux rayons X, qui vérifie que tout est aux normes : il ne doit pas y avoir de plissement dans l'assemblage des tissus, par exemple », explique Tony Florentin, enthousiaste d'avoir embrassé ce métier, après une première orientation... en pâtisserie.

« C'est vrai qu'il faut également être très minutieux : la pièce doit être parfaitement réussie, explique-t-il. Les

enjeux sont importants en termes financiers, car ce sont des pièces à haute valeur ajoutée, mais également humains ». Une fois prêtes, les pales seront en effet montées sur des hélicoptères NH90, des appareils militaires, qui pèsent plusieurs tonnes : « Et pour leur permettre de voler, il doit y avoir zéro défaut. »

En pratique



Liens utiles

Sites web

- Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget : siae.fr ; CFA Métiers de l'aérien à Massy-Palaiseau : cfadelaerien.fr

Accident

Mon enfant s'est cassé une dent définitive



Une dent expulsée, fêlée ou cassée se répare. Mais c'est un cas d'urgence qui nécessite de consulter rapidement un chirurgien-dentiste. Explications.

Texte : ANNE-FLORE HERVÉ

C'est une chute banale dans la cour de l'école. Maiwen, 4 ans, trébuche et tombe la tête première sur la butte. Sa bouche saigne beaucoup. Sur les conseils de la maîtresse, sa mère consulte en urgence un dentiste. « C'est un réflexe que tous les parents doivent avoir, prévient Hélène Étienne, chirurgien-dentiste à Rennes. Et pas uniquement quand la dent est cassée. Une fêlure, rarement visible, nécessite aussi de consulter rapidement un professionnel. »

Dans le cas de Maiwen, le dentiste n'a pas hésité à extraire les deux dents traumatisées. « Lorsqu'il s'agit de dents de lait très abîmées, c'est ce qui est généralement fait. Si elles sont légèrement cassées, on les lime », explique Hélène Étienne. Aujourd'hui, la petite fille attend patiemment deux nouvelles dents toutes « neuves ».

La situation aurait été plus préoccupante avec des dents définitives. En général, elles font leur apparition à partir de 6 ans, un âge où les enfants conti-

nent à faire beaucoup de chutes dans la cour de l'école, dans les escaliers... « Les sports avec les ballons font aussi parfois du mal aux dents », note le chirurgien-dentiste.

Trois cas de figures peuvent se présenter : l'expulsion avec la racine, la cassure, ou la fêlure. Quelle que soit la situation, l'adulte doit procéder méthodiquement. « Surtout, il doit rassurer l'enfant en lui disant que le dentiste trouvera une solution pour réparer sa dent. » Comme il s'agit d'une urgence, il sera reçu prioritairement.

À chaque traumatisme, sa réponse adaptée. Celle-ci peut aller du repositionnement de la dent expulsée et conservée, au morceau de dent recollé, en passant par de la résine pour remplacer le bout perdu... Chaque acte a un coût différent. « Dans la plupart des cas, le remboursement est intégral. Il suffit de présenter sa carte vitale comme à une consultation ordinaire, assure Hélène Étienne. En revanche, le chirurgien-dentiste va systématiquement

LES QUATRE BONS RÉFLEXES

1. Chercher la dent ou le morceau de dent. Si la dent est totalement expulsée, la prendre par la couronne.
2. La conserver, au mieux dans du lait frais (en général, les écoles en ont), dans de l'eau fraîche ou du sérum physiologique. Si la dent a été totalement expulsée, l'enfant peut aussi la garder dans la bouche au contact de la salive, en veillant bien sûr à ne pas l'avaler.
3. Consulter un dentiste le jour même. Si la chute se produit au parc un dimanche ou un jour férié, il existe des dentistes de garde dans les grandes villes. Sinon, il faut se rendre aux urgences qui sauront nettoyer et soulager l'enfant avec des antalgiques, ainsi que conserver la dent jusqu'à la consultation.
4. Déclarer l'accident à son assurance. Si l'accident a eu lieu à l'école, pensez à demander une déclaration d'accident au directeur.

ment faire un certificat médical. » Car une dent réparée est une dent fragile. Elle doit non seulement être surveillée régulièrement mais elle peut aussi recasser facilement. Et nécessiter plus tard un implant ou une couronne, pas entièrement remboursés. « Dans ce cas, il peut être judicieux de se retourner vers son assurance avec le certificat médical », conclut Hélène Étienne.

— Avec l'aide du Dr **Hélène Étienne**, chirurgien-dentiste à Rennes.

Lien utile

Site web

- Pleins de conseils pour prendre soin des dents de son enfant sur sparadrap.org, rubrique "Mon enfant va chez le dentiste".



Terreurs nocturnes

Un phénomène souvent lié à une grande anxiété

Souvent confondues avec un simple cauchemar, les terreurs nocturnes sont mal identifiées, et donc mal prises en charge. Elles perturbent pourtant le sommeil de nombreux enfants.

Texte : ÉMILIE GILMER

Votre enfant s'assoit sur son lit en pleine nuit et se met à hurler, il a les yeux écarquillés et les pupilles dilatées... Non, ce n'est pas un « simple » cauchemar qu'il est en train de vivre, mais bien une terreur nocturne. Un épisode qui peut durer quelques minutes et se prolonger jusqu'à une demi-heure, trois quarts d'heure dans les cas les plus extrêmes. Selon les experts, l'enfant se situe à ce moment-là « entre veille et sommeil », il est comme emprisonné dans son corps et ne parvient pas à en sortir. Le lendemain, il n'aura d'ailleurs aucun souvenir de ce qu'il s'est passé...

Autre élément qui distingue la terreur nocturne du cauchemar : la période de la nuit à laquelle elle survient. Des évaluations conduites à l'aide d'électroencéphalogrammes ont permis de montrer que les terreurs nocturnes arrivent environ deux ou trois heures après l'endormissement, durant le sommeil profond, tandis que les cauchemars surviennent dans la deu-

xième partie de la nuit, durant le sommeil dit paradoxal, autour de 4 ou 5 heures du matin...

Un stress mal régulé

On estime que les terreurs nocturnes concernent 1 à 3% des enfants de moins de 15 ans et 6% des enfants de 3 à 5 ans. Elles peuvent aussi survenir chez des enfants plus jeunes, dès l'âge de 7 ou 8 mois... À l'origine du phénomène : une probable immaturité cérébrale associée à une grande anxiété. Car, en effet, la plupart du temps, les terreurs nocturnes sont l'expression d'un stress accumulé durant une journée et qui n'a pu être régulé, chez des enfants au profil hypersensible.

Bien souvent alors, une prise en charge psychothérapeutique s'impose. Elle consiste à entrer en résonance avec l'univers de l'enfant, via le jeu, le dessin, la pâte à modeler, pour essayer de comprendre ce qui se joue en lui au travers de ces terreurs nocturnes et l'aider à l'exprimer par d'autres moyens.



AVIS D'EXPERT



CÉLINE BIDON-LEMESLE,
psychologue clinicienne
et thérapeute familiale à Paris

« Les parents ne savent pas toujours comment réagir lorsque la crise survient. Le premier conseil à donner est de ne surtout pas toucher son enfant ou essayer de le réveiller. Car il ne vous reconnaîtra pas et vous serez assimilé dans son esprit à un potentiel agresseur quelle que soit la manière dont vous vous y prenez. Sept fois sur dix, une crise plus longue et plus violente se jouera alors une heure plus tard...

La marche à suivre est plutôt de se mettre à côté de lui, pour qu'il sente une présence bienveillante, et de lui parler tout doucement. On peut alors essayer de revenir par la parole sur ce qu'il s'est passé dans la journée de son enfant et qui a généré chez lui du stress ou de la frustration. En lui apportant une autre lecture de cet « événement », on pourra peut-être dénouer le problème et réguler la crise.

Ce qu'il est important de comprendre, c'est que la terreur nocturne est un processus d'expulsion d'une émotion négative. Mieux vaut alors l'aider dans ce processus, plutôt que de l'entraver, car c'est la seule issue possible. »

En pratique



Liens utiles

Sites web

- accueilpsy.fr
- reseau-morphee.fr : réseau de santé consacré à la prise en charge des troubles chroniques du sommeil.



Dans la classe, il y a... deux professeurs des écoles

Si les classes à niveaux multiples sont souvent vécues comme un atout, quid des enfants qui ont deux professeurs des écoles ? Envisagée a priori comme une contrainte, cette situation recèle en fait **quelques bénéfices.**

Texte : ÉMILIE GILMER

Par choix, par goût du travail collectif, pour des raisons familiales ou syndicales, 11,7 % des enseignants du premier degré public, soit près de 342 000 professeurs, optent pour un temps partiel. En conséquence, un certain nombre de classes sont dotées dès le début de l'année de « deux professeurs », qui se partagent le temps d'enseignement. Une situation parfois source d'inquiétude pour les parents, qui craignent que leur enfant peine à trouver ses marques. Pourtant, à l'épreuve des faits, cette contrainte semble plutôt se transformer en... opportunité !

C'est l'avis de Nicolas, enseignant à quart temps dans une classe de CP, à Villeurbanne, et lui-même papa d'une petite fille, élève d'une classe de CE2 dotée de deux professeurs : « Les enfants s'adaptent souvent beaucoup mieux qu'on ne le pense, estime-t-il. Par ailleurs, c'est enrichissant pour eux de bénéficier d'un double regard, d'une double sensibilité. Si le travail des deux

enseignants est bien coordonné, ça ne peut être que bénéfique. »

Des échanges quotidiens entre enseignants

Car, en effet, la condition majeure pour que ce « double enseignement » fonctionne, réside dans une bonne coordination des professeurs. Sylvaine est enseignante à mi-temps depuis trois ans, dans une école parisienne, en classe de CE1 : « Pour faire un mi-temps, il faut une solide organisation, dit-elle. Elle se met en place en amont avec la personne nommée en complément. Cette année, ma collègue assure le début de semaine, et moi la fin. Dès sa nomination, on s'est rencontrées pour échanger et nous répartir les programmes (par séquences d'apprentissage pour les matières principales ou par matière). Et désormais, nous communiquons chaque jour via le cahier de liaison, mais aussi par mails et par SMS. Nous faisons un point à la fois sur la vie de la classe – si j'ai



13%
C'EST LE
POURCENTAGE
DE FEMMES
exerçant à temps
partiel dans
le premier degré
public (contre
3,4 % d'hommes).
Source :
MEN-MESRI-DEPP /
RERS 2017

En pratique



ILS ONT DIT

demandé à un élève de changer de place, par exemple, je le lui signale – et sur l'avancée des programmes : nous nous disons ce sur quoi nous avons travaillé dans la journée pour que l'enchaînement se fasse de manière cohérente au niveau des thèmes traités. »

Une « gymnastique » à acquérir

Une communication entre enseignants, qui s'impose aussi auprès de la famille... Katia est la maman de trois enfants, dont les deux derniers – Simon et Joséphine – ont été élèves à quelques années d'intervalle dans la même classe de CE2 partagée entre deux professeurs : « Le binôme des deux enseignants fonctionnait très bien, se souvient-elle. Ils nous avaient expliqué en début d'année la manière dont ils allaient s'organiser et se répartir les matières et les apprentissages. À partir de là, il avait fallu trois ou quatre semaines pour « s'habituer » – se souvenir que tel jour, c'était madame ou que tel autre, c'était monsieur – puis tout s'est bien passé. » Pour Sylvaine, une question peut néanmoins poser problème : celle des leçons et du matériel scolaire. « Quand ma collègue quitte la classe le mardi soir, elle donne des leçons pour le lundi qui suit, explique-t-elle. Cela signifie que le vendredi soir, je dois vérifier que les élèves ont pris les « bons » cahiers pour le lundi matin. » Une « gymnastique » à acquérir, qui s'avère compliquée pour certains. « J'ai pris l'habitude de prendre un temps pour faire le cartable avec eux, histoire d'éviter les couacs », ajoute l'enseignante.

« Je préfère la maîtresse... »

Cette expérience de « double enseignement », Katia l'a également connue pour sa fille aînée, mais cette fois en grande section de maternelle, et pour un seul jour par semaine : « C'était très différent, remarque-t-elle. Car dans ce cas, je n'ai pas vraiment été en contact avec l'enseignante en question et je n'ai pas su ce que ma fille avait fait durant les jours passés avec elle. Je n'étais pas inquiète car elle aimait bien cette autre maîtresse, mais j'avais moins d'information et j' imagine que les liens qui se sont créés avec elle ont été plus ténus qu'avec son enseignante principale... ». Affinités, attachement à une figure d'autorité... Lorsqu'il leur est donné de suivre l'enseignement de deux professeurs, les enfants ont d'ailleurs parfois une préférence ! « L'année dernière, j'avais une classe un jour par semaine dans laquelle un enfant au caractère un peu fort m'a dit un jour : "Toi, je ne t'aime pas trop, je préfère la maîtresse", se souvient Nicolas. Je lui ai dit : "C'est dommage, moi je t'aime bien, mais ce n'est pas grave car dans la vie, on n'est pas toujours avec

« C'est enrichissant pour les enfants de bénéficier d'un double regard, d'une double sensibilité. Si le travail des deux enseignants est bien coordonné, ça ne peut être que bénéfique. »

NICOLAS

Enseignant à quart temps à Villeurbanne

des gens que l'on aime bien, et puis, on est là pour travailler tous ensemble, on a juste besoin de bien s'entendre ! »

Une approche éducative homogène

Car là encore, quelle que soit la personnalité des enseignants auxquels ils ont affaire, ce qui prime pour les enfants est que l'approche éducative soit homogène et cohérente. « Il ne faut pas qu'un des enseignants soit trop laxiste et l'autre trop sévère, confirme Sylvaine. Les enfants ne s'y retrouveraient plus. » Idem quant à la perception des élèves que les enseignants développent au fur et à mesure de l'année : si elle diffère, mieux vaut entamer le dialogue pour s'accorder. « Chaque professeur est libre, par exemple, de ses méthodes de travail, remarque Sylvaine. Mais cela peut engendrer un jugement différent. Par exemple, si vous faites beaucoup écrire les élèves et que votre collègue opte pour des photocopies, vous allez peut-être percevoir une lenteur chez certains d'entre eux que votre collègue ne verra pas. Tout l'enjeu est alors d'essayer de comprendre la perception de l'autre pour apporter la meilleure réponse possible à l'enfant. »



L'AUTORISATION D'EXERCER À TEMPS PARTIEL est accordée aux professeurs des écoles « de droit » pour raisons familiales ou pour handicap, mais peut aussi être accordée sur autorisation (pour motif syndical ou pour création d'entreprise par exemple).

En pratique

Liens utiles

Recherche

- Gibert Anne-Françoise (2018). *Le travail collectif enseignant, entre informel et institué*. Dossier de veille de l'IFÉ, n° 124, avril. Lyon : ENS de Lyon. En ligne : <http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=124&lang=fr>

Décryptage

Devenir un parent d'élève averti

Début septembre, la FCPE a lancé son site de formation en ligne jaimemonecolepublique.fr. **Petit mode d'emploi** pour profiter de ce nouveau service.

Illustration : DAVID LORY



L'AVIS DE LA FCPE

Au cœur de l'activité de la FCPE, **les relations familles-école** sont naturellement le premier module de formation que vous pourrez découvrir sur la plateforme de formation. Deux autres sujets ont été mis en ligne pour ce lancement : les élections scolaires et le conseil de classe. Chaque formation se décompose en deux parties. « Les essentiels », avec des saynètes animées, des activités pédagogiques, et des vidéos où **un coach apporte les explications** nécessaires. Et une seconde partie, « Pour aller plus loin », avec des activités complémentaires, et la mise à disposition de nombreuses ressources : dossiers thématiques,

textes officiels, documents-type... Caractérisé par **un langage simple et accessible**, chaque module a pour objectif de répondre aux préoccupations des parents : quels sont leurs droits, comment dialoguer avec l'école ou l'établissement, comment résoudre petits et gros conflits, à quoi servent les élections des représentants des parents d'élèves, quel est le rôle du parent délégué en conseil de classe... Début novembre, une nouvelle formation sera disponible : « **Créer et animer un conseil local FCPE** ». Puis c'est au rythme d'une nouvelle formation tous les deux mois que l'offre s'enrichira.

Regards croisés

L'éducation à la sexualité, entre peur et rumeurs

Retour sur l'importance d'une telle sensibilisation pour les jeunes, alors que le contenu des séquences d'éducation à la sexualité à l'école a de nouveau été diabolisé cet été sur les réseaux sociaux.

Propos recueillis par MICHÈLE FOIN



VÉRONIQUE SÉHIER
Co-présidente du Planning familial

Co-présidente du Planning familial, mouvement féministe d'éducation populaire, depuis 2013, elle a également été membre du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes jusqu'en 2015.

“Éduquer à la sexualité signifie parler des rapports sociaux de sexe, c'est déconstruire les stéréotypes de genre.”

VÉRONIQUE SÉHIER

Que cherchent les personnes à la source de cette désinformation ?

Véronique Séhier : Il existe deux sujets contre lesquels s'agitent les conservateurs : l'éducation à la sexualité et l'avortement. Éduquer à la sexualité signifie parler des rapports sociaux de sexe, c'est déconstruire les stéréotypes de genre. Quand on défend la possibilité pour les femmes comme pour les hommes de vivre une sexualité épanouie, on est bien sûr dans la promotion de l'égalité entre les sexes. Or, tout cela dérange ceux qui veulent renforcer les normes.

Yaëlle Amsellem-Mainguy : Depuis une dizaine d'années, en France comme dans les autres pays européens, tous les sujets de société un peu polémiques sont très vite attaqués par des lobbys notamment catholiques, par des actions politiques sur les soit-disant « vraies » valeurs, sur la défense de comportements normatifs et majoritaires. Derrière les attaques menées contre l'éducation à la sexualité, c'est le contrôle du corps des femmes et de leurs comportements qui est en jeu. Car c'est sur les femmes que repose le contrôle des naissances, c'est sur elles que repose la responsabilité « morale » des comportements.

Ils jouent sur la crainte des parents. De quoi ces derniers ont-ils peur ?

V.S. : Il y a beaucoup d'idées reçues autour de la sexualité. Ainsi, beaucoup d'adultes ont le sentiment que si on parle de sexualité aux jeunes, on les incite à avoir des rapports sexuels précoces. C'est sur cette crainte que se sont appuyés ceux qui ont fait circuler les rumeurs d'un prétendu apprentissage de la masturbation à l'école. Le document incriminé émanait en réalité de l'Organisation mondiale de la santé et fait état du développement de l'enfant. C'est cela qui a été repris et entouré comme si on apprenait aux jeunes à se masturber à l'école ! Or, les parents ont envie de protéger leurs enfants de ces questions le plus longtemps possible, car entrer dans la sexualité, c'est aussi une démarche d'autonomie vis-à-vis des parents. Et ils ne veulent pas forcément les voir grandir.

Y. A-M. : Les parents ont peur de ce qu'on pourrait dire à leurs enfants qu'ils pourraient ne pas maîtriser.

Or, il ne s'agit bien sûr pas d'apprentissage au sens propre du terme, mais d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle, de discussions sur les normes, les comportements ou encore les lois. De leur côté, les jeunes sont en attente d'informations et de discussions autour de la sexualité, de la vie affective et de la santé sexuelle. Ils veulent des espaces de discussion. Ils ont besoin d'accompagnement, de repères. Il ne s'agit pas ici de détailler des pratiques sexuelles, mais d'évoquer la question du consentement, de savoir ce que sont les infections sexuellement transmissibles, ou encore de comprendre ce qu'est le secret médical...



YAËLLE AMSELLEM-MAINGUY
Sociologue

L'école est-elle légitime pour assurer cette éducation ?

V.S. : L'école est un des lieux d'éducation. C'est important qu'elle puisse le faire aussi. Les enfants en parlent à l'école, en parlent entre eux. Il faut qu'ils aient des réponses simples et claires à leurs préoccupations. D'autant que parfois, ils n'osent pas trop l'aborder à la maison. Il est donc crucial que tous les enfants disposent d'une information juste. C'est ce qui leur permet de gagner en confiance et de renforcer leurs capacités à se respecter eux-mêmes, à respecter les autres, et à faire leurs propres choix.

Y. A-M. : Du point de vue des jeunes, l'école est extrêmement légitime sur cette question, comme toutes les instances de socialisation. L'école a tendance à mettre en place les séances d'éducation à la sexualité en classe de 4^e et 3^e. Or, dans les enquêtes, une partie des jeunes déclare que c'est arrivé trop tard ! Certains auraient aimé avoir des informations avant. De fait, toutes les expérimentations montrent qu'une information progressive, adaptée au fur et à mesure que l'enfant grandit, est plus efficace. La loi du 4 juillet 2001 relative à l'éducation sexuelle prévoit que les aspects psychoaffectifs et sociaux soient pris en compte comme les aspects biologiques. C'est tout l'intérêt d'un parcours, de l'école maternelle au lycée. Si ces questions se posent dès la petite enfance, il devient normal que l'on aborde plus pragmatiquement les choses à l'adolescence.

La loi de 2001 n'est pas appliquée partout. La circulaire du 12 septembre 2018, qui demande aux acteurs éducatifs de respecter la loi, parviendra-t-elle à changer la donne ?

V.S. : La circulaire qui vient de sortir renforce la nécessité de rendre cette éducation effective dans toutes les écoles. Comme tout le monde n'est pas très à l'aise avec ce sujet, elle passe souvent après les matières fondamentales. C'est pourquoi nous voudrions que ce soit clairement inscrit dans les programmes. S'il est important de travailler les matières fondamentales, il est tout aussi capital de former des citoyens capables de se respecter, d'avoir des rapports égaux et non fondés sur la violence. Cela fait partie du socle de compétences que tout citoyen doit acquérir. Et l'école est un de ces lieux d'éducation, comme la famille, les centres de loisirs, la crèche...

Chargée d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), elle analyse plus particulièrement l'entrée des jeunes dans la sexualité.

Y. A-M. : Aujourd'hui, il est difficile de savoir exactement combien d'écoles et d'établissements appliquent la loi de 2001. La nouvelle circulaire va toutefois conforter les pratiques de certains territoires, et permettre à d'autres de les enclencher de manière légitime. Elle rappelle surtout que l'éducation à la sexualité est un droit pour l'ensemble des jeunes !

Si nous voulons parvenir à une société plus égalitaire dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, cela passe aussi par là. À condition que les moyens suivent pour financer des actions. Certes, il peut y avoir des adultes formés dans les établissements pour mener ces séances d'éducation, mais ce n'est pas le cas partout. Des associations agréées par le ministère de l'Éducation nationale sont spécialisées sur la question et ont élaboré des méthodologies propres à chaque âge, à chaque thème. Les études actuelles montrent que dédier des séances à la vie affective et sexuelle permet d'ouvrir le champ sur les rapports de pouvoir, de violence, sur la question du consentement... Ces séances participent à légitimer la sexualité des jeunes, condition essentielle

pour une plus grande égalité dans les rapports entre les filles et les garçons et une meilleure contraception/protection lors des rapports !

“
Derrière les
attaques menées
contre l'éducation
à la sexualité,
se cache le contrôle
du corps des
femmes et de leurs
comportements.”

YAËLLE AMSELLEM-MAINGUY



EN SAVOIR PLUS :

Internet Le dossier documentaire du planning familial sur l'éducation à la sexualité : <http://documentation.planning-familial.org/Record.htm?record=19146846124919640289&idlist=379> ; L'étude de l'Observatoire de la jeunesse sur le consentement et l'éducation à la sexualité en milieu scolaire : http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/jes29_consentement.pdf



© Enfants conférenciers

Rôles inversés au musée : la bonne idée !

Dans l'académie de Paris, **le dispositif « Enfants conférenciers »** déplace les classes au musée, responsabilise les élèves et place les professeurs en observateurs. Innovant et enrichissant pour tous.

Texte : ANNE-FLORE HERVÉ

Emmener sa classe dans un musée et laisser ses élèves transmettre leurs connaissances sur les œuvres à d'autres élèves, plus jeunes ou plus âgés, c'est osé...

et ça marche depuis six ans. « Plus de 3000 enfants sont inscrits cette année. Cela représente 130 classes de la maternelle au lycée et douze musées sont impliqués », comptabilise Christophe Blanc, conseiller pédagogique à l'académie de Paris qui a initié le dispositif « Enfants conférenciers » en 2012. Xuan Nghiem embarque sa classe pour la septième année consécutive. Se lancer dans cette aventure est « chronophage. Pendant deux mois, on pense et on vit Enfants-conférenciers », admet la professeure des écoles. Mais cette contrainte n'entame pas son enthousiasme communicatif et partagé par des élèves « ultra-investis » et des parents « admiratifs ».

« La première année, j'ai emmené ma classe de CM2 au musée des Arts et métiers », se souvient Xuan Nghiem. Ses élèves, premiers visiteurs de la file qui comporte en général quatre classes, ont suivi le

parcours avec Christophe Blanc. Le conseiller pédagogique leur a présenté huit objets et proposé des ateliers. « La fois suivante, mes élèves sont devenus conférenciers. Par groupe de trois, ils ont pris en charge trois élèves de CP et leur ont présenté à leur façon les objets. » Les élèves de CP sont devenus ensuite à leur tour conférenciers.

Inventivité et créativité

Entre les deux visites, les futurs conférenciers débriefent, s'approprient les œuvres et réfléchissent à une façon singulière de les retransmettre en l'adaptant à l'âge des futurs visiteurs. Si au musée des Arts et métiers, les objets se prêtent aux expériences scientifiques élaborées en classe, au musée Rodin, « on est davantage dans le déclaratif et l'émotion, analyse Xuan Nghiem. Là, mes élèves de CM2 devaient guider des 6^e. Il y a une sculpture appelée *Tempête*. Elle représente une tête de femme en train de crier. Les élèves ont imaginé des scénarios en BD et les ont dessinés pour expliquer son cri. »

Lorsqu'ils sont conférenciers, les élèves guident leurs visiteurs en totale autonomie. Les adultes observent sans intervenir. « For-

cément, en tant que professeure, on sort de sa zone de confort. Mais en s'autorisant à lâcher prise et en faisant confiance aux élèves, on les responsabilise. C'est super intéressant ! » Une visite intermédiaire s'impose parfois pour aider les enfants à maîtriser l'espace et le temps. « Il ne faut pas compter plus de cinq à six minutes de présentation par œuvre, remarque Xuan Nghiem, sinon les enfants décrochent. »

En passant de la posture de visiteur à celle du conférencier, les élèves développent de nouvelles compétences dont la prise de parole dans l'interaction face à des inconnus. Car une fois l'œuvre présentée, expliquée, voire « déclamée » comme a pu le constater Christophe Blanc avec une élève au musée Victor Hugo, il faut aussi répondre aux questions des visiteurs. Même si parfois « ils se chamaillent », ils finissent toujours par « s'entraider et coopérer » pour mener à bien leur mission. « Ils sont exigeants avec eux-mêmes », conclut Xuan Nghiem.



EN SAVOIR PLUS :

Internet www.ac-paris.fr/serail/jcms/sl_1921834/fr/enfants-conferenciers

Nos actions

Pour que chaque jeune ait les mêmes droits à l'éducation, la FCPE joue son rôle de **lanceur d'alerte** en signalant le non-remplacement des professeurs absents.

ouyapacours

Agissez en participant au recensement Ouyapacours !

Il n'est pas acceptable que tant de cours ne soient pas assurés de la maternelle à la terminale.

C'est pourquoi la FCPE vous propose de déclarer sur ce site le non-remplacement d'un ou plusieurs enseignants dans l'établissement où vous êtes parent d'élève.

Une fois collectées et analysées, ces informations nous permettront de revendiquer postes et remplacements pérennes au sein de l'Éducation nationale.

Exigeons des enseignants pour nos enfants !

Déclarer

Ce formulaire est à votre disposition pour signaler toute absence de professeurs non remplacée dans l'établissement scolaire de votre enfant.

Vous souhaitez compléter ou modifier un dossier existant ?

NATIONAL

Total du nombre d'heures perdues pour les élèves

Absences non remplacées, signalez-les !

Texte : MARIANNE PEYRI

Si dans le primaire, le taux de remplacement des enseignants absents est de 80%, le problème persiste dans le second degré pour les absences de courte durée. Selon un rapport 2017 de la Cour des comptes, ce taux n'atteint que 5 à 20%. Sur le terrain, les présidents départementaux FCPE en témoignent. « Sur les absences de moins de deux semaines, on assiste, outre le non-remplacement, à une généralisation aussi du remplacement en interne par des professeurs d'une autre matière, ce qui n'est pas l'idée d'un remplacement. Sur les absences longues et surtout non prévues, le rectorat peine à trouver des professeurs sur des matières en tension comme le grec, la philo, les sciences éco, la technologie... Alors que le ministère prévoit la suppression de postes dans le secondaire, il y a de quoi être inquiet sur les moyens alloués pour pallier ces absences », s'insurge François Berdaguer, président de la FCPE Pyrénées-Orientales. Autre constat dénoncé par

Samir Allel, président de la FCPE Vaucluse : « Nous avons eu, par exemple, à Orange, des collégiens sans professeur de physique pendant un an... Comment ces gamins, dans ces conditions, peuvent ensuite aller en filière générale, suivre un cursus scientifique et être dans la réussite ? On observe aussi que les remplacements ne sont pas assurés surtout dans les établissements REP+, contrairement aux établissements dits d'élite. Cette discrimination n'est pas acceptable dans une école où tous les élèves doivent bénéficier du même nombre d'heures de cours et des mêmes droits ».

28 021 heures perdues depuis la rentrée

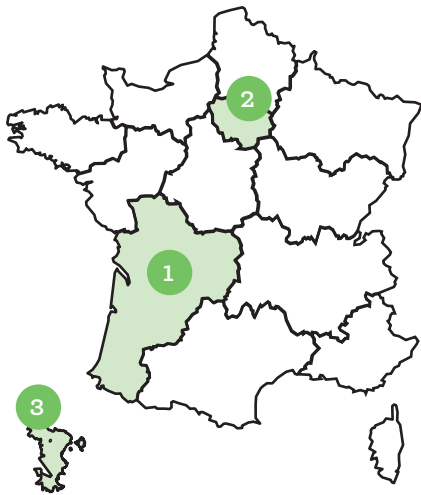
Si au quotidien, les parents d'élèves se battent au cas par cas sur ces absences non remplacées, la FCPE incite tout un chacun, depuis 2009, à renseigner les heures de cours perdues sur un site dédié : Ouyapacours. Sur cette plateforme en ligne qui

a fait peau neuve à la rentrée, les parents, via un compte, peuvent indiquer le nom de l'établissement scolaire, la discipline, le niveau scolaire et la date du début d'absence. Quand ils referment le dossier, les heures sont comptabilisées. Si l'actualisation n'est pas faite, un mail de relance est envoyé au bout d'un mois. Le 8 octobre, le compteur du site affichait déjà 28 021 heures perdues pour les élèves.

Cet outil d'évaluation, véritable « photographie nationale » au plus près de la réalité s'il est bien renseigné, constitue un levier pour interpellier le ministère. L'enjeu est de taille, car les non-remplacements mettent à mal tous les efforts de la communauté éducative pour faire réussir les élèves et lutter contre les inégalités.



VISITEZ LE SITE DÉDIÉ
à l'adresse suivante :
ouyapacours.fcpe.asso.fr



2

HAUTS-DE-SEINE

440 lycéens étaient sans affectation à la rentrée



et bien d'autres étaient toujours sans information plus d'une semaine après la rentrée. Les parents, tout aussi perdus, ont dû poser une matinée, voire une journée de congés, pour tenter d'en savoir plus auprès de la direction académique de l'Éducation nationale ou du lycée de secteur. Et même après avoir trouvé le bon interlocuteur, difficile d'entrevoir des solutions dans la filière de leur choix ou à proximité de leur domicile.

1

HAUTE-GARONNE

Des classes qui explosent dans le second degré



© FCPE 31

Ils étaient déjà mobilisés en juin, ayant déjà eu vent d'une rentrée 2018 sous tension. En Haute-Garonne, et plus particulièrement à Toulouse, les enseignants du second degré tirent la sonnette d'alarme sur les conditions d'apprentissage de leurs élèves. Les effectifs dépassent l'entendement : 30 élèves en collège, et 35 et plus au lycée ! Ce qui est très loin des préconisations : 24 élèves par classe en collège - 20 en réseau d'éducation prioritaire -, 25 en classe de seconde et 30 dans le cycle terminal. Et l'agacement ne risque pas de s'atténuer puisque le nombre d'élèves dans le premier degré est également en forte hausse, laissant présager une situation catastrophique dans les collèges et lycées l'an prochain.



EN SAVOIR PLUS :

Internet facebook.com/fcpe31

“C” est surtout l'opacité de la communication qui nous a énervés. Cela fait trois ans que

l'on est écarté des commissions d'ajustement. Résultat, ils étaient 440 lycéens le 3 septembre à ne pas avoir de place dans un établissement ! » Abdelkrim Mesbahi, président de la FCPE des Hauts-de-Seine, a donc joué les pompiers pour que les jeunes puissent obtenir une affectation. Redoublants ou nouveaux arrivants dans une ville du département, Mareva, Maram, Ilian, Agathe, Anne-Claire, Darell

Anticiper la hausse démographique

Début octobre, grâce à la ténacité des militants FCPE qui n'ont pas lâché la bride, la plupart des élèves ont pu à nouveau se rendre en cours. Il aurait été tellement plus simple d'anticiper... « Nous savons depuis longtemps que les effectifs sont en augmentation, et pourtant, aucune mesure exceptionnelle n'a été prise face à la pénurie de places par la direction académique, explique Abdelkrim Mesbahi. Il est urgent maintenant d'ouvrir des divisions supplémentaires par secteur ».



EN SAVOIR PLUS :

Internet 92.fcpe-asso.fr

500

MILLIONS D'EUROS

C'est la dotation sur cinq ans accordée à Mayotte en faveur de l'éducation.

3

MAYOTTE

Les parents réclament le recrutement d'enseignants qualifiés !

Fin août, au terme d'une visite de deux jours à Mayotte, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a annoncé un effort budgétaire en faveur des établissements scolaires de l'île. Un soutien qui était très attendu. Lors de leur entrevue avec le ministre à la préfecture de Mamoudzou, les représentants de la FCPE Mayotte avaient en effet une longue liste de doléances. Le département est en effet confronté à une hausse importante de sa population scolaire, la barre des 100 000 élèves ayant été atteinte. Conséquences : des classes en sureffectif, un manque criant d'enseignants qualifiés avec de plus en plus de postes non pourvus, l'absence totale de restauration scolaire, des relations familles-école totalement négligées... Des mesures devraient être prises pour améliorer l'attractivité du territoire et la gestion des ressources humaines, a précisé le ministre.

Portrait



Avec une patience sans faille, Cécile De Ram, enseignante à la maison d'arrêt de Nanterre depuis quinze ans, réapprend la posture d'élève aux mineurs incarcérés.

“En prison, le maître mot est l'adaptabilité”

Propos recueillis par ALEXANDRA DEFRESNE

66 Une vocation pour l'école

« Ce qui est frappant quand on entre dans la maison d'arrêt, ce sont les bruits et les odeurs. Les portes métalliques qui s'ouvrent et se referment, les clés dans les serrures, les cris des gars. Ça ne sent pas très bon, les chariots de nourriture attendent dans les couloirs après les repas. Il y a tout un tas d'odeurs qui se télescopent, et dont nous n'avons pas l'habitude à l'extérieur ». Mais une fois arrivée dans sa salle de classe, Cécile De Ram oublie à peu près tout. Elle n'a plus en tête ce pourquoi ses élèves ont été incarcérés, ne remarque plus l'œil du surveillant à la fenêtre de la porte fermée à double tour, focalise toute son attention sur un objectif : faire avancer les jeunes détenus dans leurs apprentissages.

Embrasser cette carrière, c'était une évidence. Dans sa famille, il y a « des enseignants à tous les étages, ou des bouchers ! ». Après une scolarité appliquée, elle s'inscrit donc à l'école normale de Cergy-Pontoise, et exerce en maternelle les premières années. Sensible à la différence, – « pour la petite histoire, mon frère jumeau est handicapé, car nous sommes nés très grands prématurés » –, elle se spécialise très vite pour aider les élèves en difficulté. En stage pour décrocher le CAPSAIS (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées), appelé aujourd'hui CAPPEI, elle rencontre Sylvie, qu'elle ne voudra plus jamais quitter. Cette osmose professionnelle la conduit à postuler à la maison d'arrêt de Nanterre pour y rejoindre son binôme. Une affaire qui roule depuis quinze ans déjà.

Un travail d'équipe renforcé

Dans cette prison, 1035 hommes sont hébergés pour une capacité de 592 ! 140 majeurs sont scolarisés, ainsi que 18 mineurs. Une population particulière qui nécessite une prise en charge exceptionnelle. « Ces jeunes, qui ont entre 13 et 18 ans, sont répartis en quatre groupes de 4-5 maximum, constitués avec précaution, explique Cécile qui dispense les mathématiques. De ce fait, ils sont un public scolaire très hétérogène. Certains ont le brevet des collèges, d'autres ne parlent pas un mot de français. Le maître mot de notre pratique, c'est donc l'adaptabilité. Chaque jour réserve son lot de surprises, aucun cours ne se ressemble. »

Pleine d'empathie, discrète, « probablement pas trouillard », Cécile répète plusieurs fois que son plaisir d'enseigner est toujours intact, car chaque garçon est un défi. « Malgré l'hostilité du milieu carcéral, et bien que l'enfermement ne soit pas la meilleure solution pour eux, notre mission est que l'incarcération soit la plus constructive possible à titre personnel pour chacun de ces adolescents. Avec toute une équipe pluridisciplinaire, nous essayons de cerner ce que l'on peut leur proposer individuellement et collectivement. Ils ont souvent une image d'eux-mêmes totalement dévalorisée. Il faut creuser, faire émerger un projet. Notre rôle est de leur réapprendre la posture d'élève. Ce sont des grandes victoires quand ils obtiennent leur diplôme en prison. Mais parfois, un « J'ai compris » avec des yeux qui s'allument suffit aussi, et la journée est belle ».

”

+

EN SAVOIR PLUS :

Librairie *L'école en prison, une porte de sortie*, de Cécile De Ram et Sylvie Paré, éd. du Rocher, 16,90 €.

